

4

La Provence  
Mardi 6 Juin 2023

## Marseille

## Jeux olympiques : cet été, un test grandeur nature pour la voile

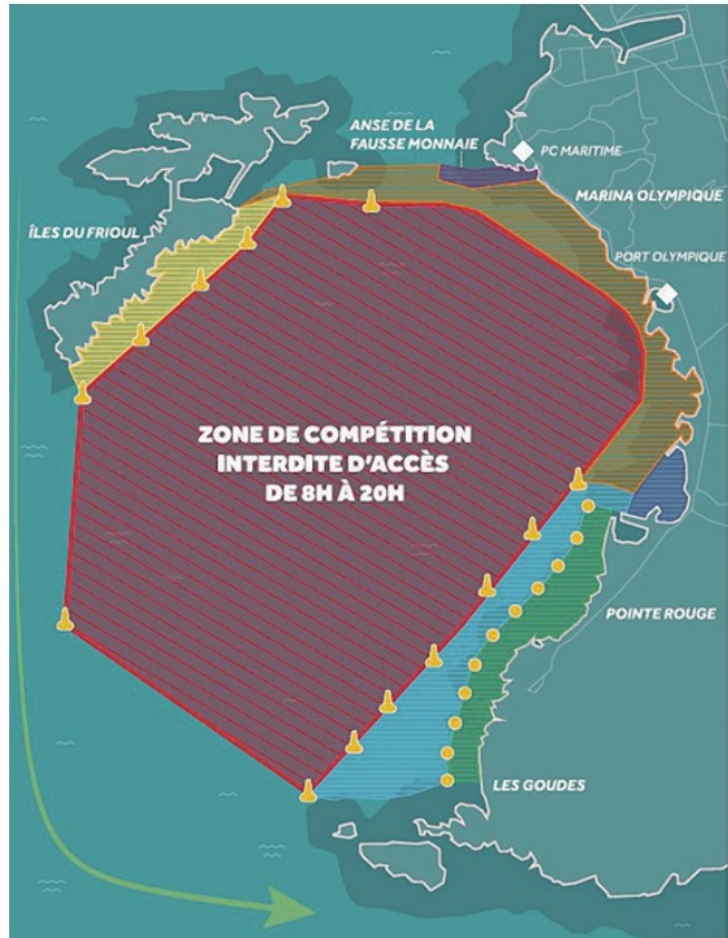
**DÉCRYPTAGE** Le stade nautique du Roucas-Blanc accueillera du 7 au 16 juillet un test grandeur nature des épreuves de voile de Paris 2024. Avec, en rade de Marseille, des restrictions pour les activités nautiques, mais pas d'interdiction générale.

Accueillir les épreuves de voile des Jeux olympiques Paris 2024 en rade de Marseille se prépare depuis longtemps, très longtemps. À terre, avec les travaux pharaoniques de construction du stade nautique du Roucas-Blanc (8'). Mais aussi (et surtout) en mer. Raison pour laquelle du 7 au 16 juillet prochains aura lieu un *test event*. Soit "une répétition générale pour l'organisateur mais également pour toutes les équipes", résume Cédric Dufoix, coordinateur de Paris 2024 pour les sites du sud de la France. Hier, dans les nouveaux bâtiments du pôle France de voile, les autorités olympiques et civiles ont dévoilé le plan de bataille pour garantir la sécurité des athlètes, tout en préservant au maximum les possibilités d'activités nautiques. "Aux Jeux de Rio et Tokyo, il y avait une interdiction totale dans les rades des JO. Nous avons fait le choix de vouloir faire cohabiter plusieurs usages. C'est inédit", insiste Yannick Ohanesian, adjoint (PS) au maire chargé de la sécurité. Une mise au point nécessaire selon Hervé Menchon, adjoint (EELV) aux activités nautiques, qui entend torde le cou aux "contre-vérités" : "Il n'y aura pas d'interdiction pendant 16 mois ou 124, comme j'ai pu l'entendre. La baignade sera toujours possible". Une réponse aux mécontents (lire en p.5). "On tire tous dans le même sens", assure Didier Réault, vice-président (LR) de la Métropole, présent depuis le début de l'aventure olympique lorsqu'il était adjoint de Jean-Claude Gaudin. Alors oui, "à la marge, il va y avoir deux ou trois inconvénients", reconnaît Guillaume Chiellino, directeur technique national à la Fédération française de voile. Mais ça va être une fête incroyable, un élan extraordinaire pour notre ville, poursuit-il. Ça n'arrive qu'une fois dans une vie."

Sy.P.

## La zone de restriction du 7 au 16 juillet 2023

- Baignade autorisée
- Transit des bateaux autorisé
- Baignade et engins non motorisés autorisés
- Navigation réservée aux clubs de voile
- Canal pour bateaux, vitesse limitée entre 5 et 10 noeuds
- Solution alternative : contourner la zone de course par l'ouest des îles du Frioul
- ▲ Bouées délimitant la zone de compétition
- Bouées délimitant la zone des 300 m



## PRATIQUE

## Une interdiction de naviguer pendant dix jours de 8 h à 20 h

## ZONE INTERDITE

La zone qui sera formellement interdite d'accès durant le *test event* cet été et la compétition officielle en 2024 a été dévoilée hier. Un polygone baptisé "Field of play" ("Terrain de jeu" en français, qu'on traduira plutôt par "plan d'eau") qui s'étire de l'anse de la Fausse-Monnaie au nord à l'île Maître au sud en suivant le littoral, et jusqu'au Frioul à l'ouest. "Ce périmètre sera réservé uniquement aux concurrents et coachs et à l'organisation de la course", précise Thierry de la Burgade, commissaire général de la préfecture maritime de Méditerranée. Il s'agit principalement d'éviter les accidents, avec des engins filant à vive allure sur les flots et qui ne peuvent se permettre d'avoir à gérer d'autres éléments que leur course. "On peut avoir jusqu'à 300 bateaux de compétition au même moment sur le plan d'eau", rappelle-t-il.

Un dispositif certes restrictif mais qui sera temporaire : cette année, il ne sera effectif que du 7 au 16 juillet, de 8 h à 20 h (et vraisemblablement aux mêmes horaires du 25 juillet au 8 août 2024). En dehors de ces dates et horaires, même si certaines équipes seront sur le plan d'eau, il leur appartiendra de "respecter le Code de la route de la mer", simplifie le représentant de la "PrefMar".

## BAIGNADE AUTORISÉE SAUF...

Thierry de la Burgade a détaillé les possibilités et restrictions qui seront offertes aux usagers de la mer (voir carte ci-dessus). Le long du périmètre interdit, en partant du sud, des Goudes à la Pointe-Rouge, la baignade et les engins à propulsion humaine (type paddle, kayak) seront autorisés dans la bande des 300 mètres du littoral. Au-delà, un chenal de navigation pour bateaux à moteur sera créé

et matérialisé par des bouées. Avec une vitesse obligatoire entre 5 et 10 noeuds afin d'accéder et de quitter le port de la Pointe-Rouge. De l'anse de la Vieille-Chapelle jusqu'à celle de la Fausse-Monnaie et la pointe de l'archipel du Frioul, la navigation sera totalement interdite, à l'exception de la desserte du port de la Fausse-Monnaie, avec des départs uniquement vers le nord. Sur ce même secteur, la baignade ne sera autorisée que dans les "zones réservées à l'usage des baigneurs" (plages et criques). Enfin, la baignade restera autorisée dans la bande des 300 m sur le littoral sud-est de l'île Pomègues. Enfin, la navette maritime de la RTM entre le Vieux-Port et la Pointe-Rouge sera interrompue pendant ces dix jours, l'hypothèse de contourner par l'ouest le Frioul et la zone interdite d'accès ayant été écartée. Celle qui relie la Pointe-Rouge aux Goudes sera en

revanche maintenue.

## L'ÉTAT EN FORCE

Pour faire respecter ces contraintes, l'État va mobiliser un panel large de forces de sécurité : des patrouilleurs des douanes, des affaires maritimes et de la marine nationale au large, pour prévenir toute intrusion ; les gendarmes maritime et nationale sur le plan d'eau, avec des intercepteurs ; ainsi que les polices nationale et municipale (Ville de Marseille). Sans compter, pour l'aspect secours, sur la mobilisation du Bataillon des marins pompiers de Marseille.

Un effort que souligne Thierry de la Burgade lorsqu'on sait qu'"à la même période, il y aura un million de navires en mer" dans la zone couverte par la préfecture maritime de Méditerranée, c'est-à-dire la côte sud de la Métropole et la Corse.

